

Questions orales

milliards de dollars. Nous avons établi des mesures d'adaptation qui aident les Canadiens. Nous allons continuer de les améliorer, parce que cela nous tient à coeur.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, comme je veux être bref, je ne me donnerai même pas la peine de répondre à cette déclaration ridicule.

Dernièrement, le ministre a contredit son directeur de l'admissibilité aux prestations et son directeur des affaires publiques, et s'est lui-même contredit en créant une ligne téléphonique pour dénoncer les personnes qui abusent de l'assurance-chômage. Comment peut-on faire confiance à un ministre qui non seulement contredit ses hauts fonctionnaires, mais aussi se contredit lui-même?

Le ministre pourrait-il me dire s'il a l'intention de prendre la seule et unique mesure qui ait du sens, c'est-à-dire retirer le projet de loi C-105?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, les choses sont claires, il faut au moins concéder cela au député. Il dit que les personnes qui, au Canada, travaillent dur et les employeurs, ces petits entrepreneurs, hommes et femmes, qui, dans tout le pays, travaillent sans relâche devraient payer les prestations d'une personne qui, sans raison, sans provocation et sans motif raisonnable, quitte son emploi.

C'est la position du NPD. Nous la respectons; c'est cependant une position que les Canadiens et le gouvernement n'acceptent pas.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Dans le Canada atlantique, les emplois sont rares. Il n'y en a tout simplement pas assez. La plupart des travailleurs âgés qui prennent leur retraite n'ont pas d'autre choix. Ils la prennent parce que, ainsi, ils auront au moins un peu de revenu. S'ils ne prenaient pas une retraite volontaire, les jeunes travailleurs ayant de jeunes familles et des hypothèques à rembourser seraient mis à pied et n'auraient absolument aucun revenu.

Pourquoi le ministre refuse-t-il de garantir aux travailleurs âgés du pays qu'il ne les privera pas de leurs prestations d'assurance-chômage?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, lorsque le député parle des travailleurs âgés, il pourrait en même temps parler aussi de PATA, un programme qui a été mis en place pour aider ces travailleurs.

Je viens moi aussi du Canada atlantique et je connais la situation dans cette région du pays. Je sais que le député

est inquiet, mais je le suis également. Je peux assurer au député et à la Chambre que rien dans le projet de loi C-105 n'empêchera le gouvernement de collaborer avec les entreprises et leurs employés pour les aider à s'adapter à la restructuration, à la rationalisation et à la réduction des effectifs qui ont lieu actuellement.

Nous avons déjà pris des mesures en ce sens et nous en prendrons d'autres.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, il y a actuellement une catastrophe économique dans le Canada atlantique.

Lorsque le premier ministre était président de la Iron Ore Company of Canada, il a offert des modalités de retraite. Étaient-ce des modalités de retraite volontaire? Permettez-moi de vous dire que ce genre de retraite volontaire a lieu dans toutes les régions du pays à l'heure actuelle.

Pourquoi le ministre refuse-t-il d'être équitable envers les travailleurs âgés? Pourquoi ne dit-il pas que, s'ils sont admissibles au programme d'assurance-chômage et qu'ils y ont versé des cotisations, ils peuvent recevoir leurs prestations?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, nous devons choisir nos termes avec soin pour ne pas embrouiller les questions.

Lorsque le député parle de restructuration, il est évident que les personnes qui quittent leur emploi à cause d'une restructuration ne le quittent pas volontairement, dans le sens propre de ce terme.

Le gouvernement du Canada a beaucoup de moyens à sa disposition pour prêter assistance aux employés et aux employeurs qui s'adaptent aux nouvelles réalités économiques. Il les utilise tous actuellement pour bien préparer les entreprises à saisir les nouvelles occasions qui s'offrent à elles.

Je sais de quoi parle le député. Il s'agit de la question générale de l'indemnité de départ. Je veux encore une fois que les Canadiens sachent que, une fois ses prestations de départ épuisées, une personne a droit aux prestations d'assurance-chômage. Mais lorsque nous parlons de restructuration, de réduction des effectifs ou d'un paiement forfaitaire, par exemple, il est alors possible que non seulement le programme d'assurance-chômage, mais également notre politique générale d'adaptation, soient mis à contribution pour aider cette personne.

Nous avons le PATA et d'autres programmes. Nous nous efforçons de mettre en place les meilleures mesures d'adaptation au monde, et nous les avons déjà.

M. Mills: Il n'y a plus d'argent dans la caisse du PATA.